

un département, celui du Rhône, particulièrement intéressé aux questions qu'il s'agit de résoudre.

L'Assemblée, consultée, décide que la discussion est fermée.

M. le président. — Sur l'article 1^{er} de la commission, MM. Johnston, duc Decazes et Ducarre proposent la résolution suivante :

Art. 1^{er}. La question de la dénonciation des traités de commerce est réservée.

Art. 2. Le gouvernement est invité à reprendre avec l'Angleterre des négociations ayant pour but de modifier, dans un intérêt fiscal, les tarifs du traité.

M. Gambetta dit : L'Assemblée nationale ajourne sa délibération et invite le gouvernement à négocier, sauf à revenir devant l'Assemblée, après un délai fixé par M. Gambetta.

M. Gambetta fait observer la différence des deux propositions.

M. le président. — La proposition de M. Johnston me paraît la plus large. (Oui ! oui !)

M. Johnston demande à développer la résolution qu'il a proposée.

Voix nombreuses. — Aux voix ! aux voix !

M. le président. — Je vais d'abord demander à l'Assemblée si elle veut passer à la discussion des articles.

L'Assemblée décide affirmativement, puis elle est consultée de nouveau sur la continuation de la discussion, et répond également par l'affirmative.

M. Johnston développe au milieu du bruit son contre-projet. Il fait remarquer que dénoncer les traités avec l'Angleterre, c'est faire profiter la Suisse, la Prusse, l'Italie et l'Autriche de cette dénonciation : les produits anglais et belges passeront par ces pays.

Le scrutin a été demandé sur la résolution proposée par M. Johnston, duc Decazes, Ducarre, etc.

Nombre de votants,	623
Majorité absolue,	312
Pour l'adoption,	200
Contre,	423

L'Assemblée n'a pas adopté.

M. le président. — La commission a-t-elle examiné la proposition de M. Gambetta ?

M. Delsol, rapporteur. — La commission ne l'a pas examinée et l'examinera demain à un heure.

M. le président. — Aux termes du règlement, la proposition de M. Gambetta avait été présentée au cours de la séance, elle doit être soumise à la prise en considération. Une demande de scrutin a été formulée. (Exclamation.)

M. Gambetta regrette que la résolution n'ait pas été soumise à l'Assemblée avant la fin de la discussion générale. D'ailleurs, il y a une différence profonde entre les deux résolutions proposées. La résolution de M. Gambetta donne la faculté de dénoncer le traité, tandis que par la résolution de la commission, on dénonce le traité. On refuse ainsi à M. Thiers ce qu'il demande, et on lui donne ce qu'il ne demande pas.

M. le président maintient l'interprétation du règlement.

M. Lepère fait observer que le rapporteur a demandé le renvoi de la résolution à la commission.

M. Delsol, rapporteur. — J'ai dit seulement que la commission, examinant la résolution de M. Gambetta, naturellement elle était prise en considération.

On procède au scrutin sur la prise en considération de la résolution proposée par M. Gambetta.

Avant que cette opération soit terminée, M. le président fait observer qu'il y a deux autres amendements : l'un de M. Pascal Duprat, l'autre de M. de Guiraud.

Je préviens, ajoute M. le président, je préviens l'Assemblée pour qu'elle décide. (A demain ! à demain !)

M. Pascal Duprat a un amendement et un discours, M. de Guiraud aussi, tous les deux doivent développer leurs amendements. (A demain ! à demain !)

L'Assemblée décide que la discussion sera continuée demain.

M. de La Rochejaquelein demande qu'après la discussion des lois sur les finances, vienne celle de la proposition Duchâtel sur le retour à Paris.

L'ordre du jour est maintenu, comme il a été déjà décidé à cet égard il y a quelques jours.

Le scrutin sur la prise en considération de la proposition Gambetta, donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	607
Majorité absolue,	305
Pour l'adoption,	192
Contre,	415

La séance est levée à sept heures.

Séance du 2 février 1872.

La séance commence par une courte discussion sur la dénonciation des traités de commerce.

Question du retour de l'Assemblée à Paris.

La commission conclut au rejet des propositions tendant au retour de l'Assemblée à Paris.

M. de Pressensé demande un ajournement de la discussion (Bruit).

A droite. — Non ! non ! C'est vous-même qui avez demandé l'urgence !

M. de Pressensé. — Messieurs, j'accablais ici un devoir patriotique et je m'adresse à votre patriotisme.

Une voix. — Que faisiez-vous donc lorsque vous demandiez l'urgence ? (On rit.)

M. de Pressensé. — La bonne politique consiste à savoir considérer en face les vérités désagréables. Si vous abordez cette grave question de Paris en ce moment, et si vous vous prononcez contre nous, savez-vous à qui cela profitera ? A cette faction dont je ne crains pas le triomphe, car j'estime trop mon pays pour cela ; à cette faction que vous avez marquée à Bordeaux d'un stigmate indélébile, et qui se servira de votre vote pour agiter la capitale, pour se faire un mérite d'avenir auprès d'elle, pour ébranler l'échafaudage fragile et nécessaire à l'abri duquel nous vivons !

Messieurs, un dernier mot : si vous n'écartez pas cette discussion en ce moment, l'histoire vous sera sévère. (Oh ! oh ! — Allons donc ! — Rires.)

M. Buisson (de l'Aude) rapporteur. — Il est bon, messieurs, de rappeler que ce n'est pas par nous qu'a été introduite cette question, qui paraît au préopinant de nature à passionner dangereusement les esprits en ce moment. (Très bien ! très bien !)

Est-ce nous qui avons provoqué sa mise à l'ordre du jour ? Je conviens qu'une fois à l'ordre du jour, la majorité l'y a maintenue par deux votes successifs, afin que la question fût définitivement vidée.

Aujourd'hui l'on vient vous demander un ajournement. Franchement, qu'y a-t-il donc de changé ? Rien ! Vous n'avez en vous qu'une expérience faite. Un incident imprévu s'est présenté qui a eu un puissant effet, et qui en agissant sur l'Assemblée elle-même, a fait subir des modifications à l'opinion du pays tout entier et de Paris lui-même sur cette question. Oui, à Paris-même, il y a eu des conversions nombreuses, et votre rapporteur peut vous l'attester, lui qui reçoit des communications incessantes.

Et c'est au moment où, sous la vive lumière de cet événement récent, Paris accepterait plus volontiers le vote que votre commission vous demande, c'est à ce moment-là qu'on vous propose d'abandonner une position si favorable et de consentir à un ajournement ! Mais qui vous dit que la proposition ne serait pas renouvelée par d'autres. Encore si tous les membres de la minorité voulaient s'engager à ne pas renouveler d'ici à quelque temps une telle entreprise...

A droite. — Non ! non ! pas de compromis ! Discutons sur-le-champ.

M. Buisson. — Vous avez raison : il vaut mieux voir immédiatement la question pour qu'on ne puisse pas y revenir à chaque instant. Le pays est malade d'incertitude ; il demande à l'Assemblée de préciser son attitude. Vous êtes souverains : usez de votre souveraineté sans hésitation et sans faiblesse. Que le pays sache bien que vous êtes énergiques, et il vous suivra. (Très bien ! très bien !)

M. le président. — M. de Pressensé formule son opinion en un amendement qui est ainsi conçu :

« Nous demandons l'ajournement à trois mois des deux propositions de MM. Duchâtel et Humbert. »

Toutes les autres propositions tendant au même but seront soumise à un même délai. (Aux voix ! aux voix !)

La demande d'ajournement à trois mois est repoussée à une très grande majorité. Nous remarquons que l'extrême gauche a voté contre l'ajournement avec la droite. On a applaudi sur quelques bancs.

M. Bethmont demande l'ajournement de la discussion, après le vote sur les d'impôts et sur la loi de réorganisation de l'armée.

M. le président. — Fixez un délai.

M. Bethmont. — Eh bien ! je demande un ajournement à six mois. (Aux voix ! aux voix !)

M. H. Brisson. Nous, représentants de Paris, membres de l'extrême gauche, nous ne pouvons consentir à l'ajournement d'une question qui contient tout le problème de la réorganisation de la France. (Oh ! oh ! — Allons donc !)

L'ajournement de la discussion à six mois est mis aux voix et repoussé à la presque unanimité.

M. le président. — La commission d'initiative parlementaire, dont M. Buisson est le rapporteur, conclut à ce que les propositions de MM. Duchâtel et Humbert ne soient pas prises en considération. Ce sont ces conclusions que je mets aux voix.

M. Vautrain. — Je demande la parole. (Ah ! ah ! — Vif mouvement d'attention.)

M. le président. — M. Vautrain a la parole.

M. Vautrain. — Les deux votes que vous venez de rendre, messieurs, établissent assez que je viens lutter contre un courant manifestement contraire. Je fais donc appel à toute votre indulgence : car je remplis un devoir, un devoir que j'ai accepté avec la ferme résolution de le remplir.

Je regrette que vous n'ayez pas accepté l'ajournement. Un incident dont il a été question tout à l'heure, paraît avoir exercé sur vos esprits une influence temporaire et que je n'hésite pas à qualifier d'exagérée.

Messieurs, prenez-y garde : vous êtes appelés à rompre la tradition des siècles.

A droite. — Dites la tradition des révolutions !

M. Vautrain. — Laissez-moi vous parler avec sincérité.

Une voix à droite. — Et surtout avec vérité.

A l'extrême gauche. — A l'ordre ! à l'ordre ! l'interrompteur !

M. Vautrain. — Je n'ai pas entendu l'interrompteur.

M. le président. — Son auteur la regrette sans doute.

M. Vautrain. — Messieurs, on a parlé souvent à cette tribune de l'honnêteté de cette Assemblée : personne ne s'associe plus que moi à cet éloge.

Une voix. — C'est bien heureux !

A gauche. — Ecoutez donc !

M. Vautrain. — Vous avez la ferme volonté de rétablir le calme, de faire renaitre l'union dans notre pays. Eh bien ! je veux vous convaincre que, de tous les moyens à prendre pour arriver à ce but, le meilleur que vous puissiez adopter, c'est le mien, c'est votre rentrée à Paris !

Oui, il faut faire cesser par là, le regrettable malentendu qui existe entre la capitale et la province, il faut faire disparaître la fâcheuse ligne de démarcation que l'on a établie entre elles, il faut mettre un terme à un désaccord qui existe plus à la surface qu'au fond ; accomplir cette tâche c'est mon devoir à moi, c'est la vôtre aussi. (Marques d'approbation à gauche.)

Vous avez vu le Paris et la Commune ! Personne plus que moi ne déteste le régime odieux qui a tenu Paris sous son joug pendant deux mois. (A droite : Très bien ! très bien. — Silence à gauche.) Eh bien ! ma conviction est profonde sur ce point : le triomphe passager de la Commune eût été impos-

sible, si l'Assemblée avait été à Paris le 4 mars... (A gauche : très bien ! Bravo ! — C'est vrai !)

Une voix à droite. — L'Assemblée serait loin aujourd'hui. (Rires.)

M. Vautrain. Oui, si l'Assemblée avait été à Paris alors que je demandais la dissolution du comité central, la remise des fusils et des canons, j'aurais obtenu ce que je désire. (Rires à droite.)

Une voix. — Je vous reconnais : vous êtes Pétion !

M. Vautrain. — C'est à une réunion tenue chez le ministre de l'intérieur, tous les maires de Paris étant présents, que je formulai cette demande, avec résolution et avec conscience ! Je prévoyais à ce moment-là les dangers qui nous menaçaient, je pressentais les horreurs de la guerre civile ! Le ministre avait une responsabilité terrible. Il craignait d'engager une lutte... il ne pouvait se résoudre à prendre un parti... parce que vous n'étiez pas là ! (Applaudissements à gauche.)

Ne vous étonnez pas que dans de telles circonstances un homme ait hésité !

Si vous aviez été là, je serais venu à vous, je vous aurais dit : Il faut dissoudre le comité central, il faut faire rendre les fusils et les canons, et je vous aurais trouvé disposés à entendre ce langage !

M. de Juigné, avec force. — Mais ce sont des maires de Paris qui ont été les premiers à la tête de l'insurrection !

A ces mots un grand tumulte éclate dans l'Assemblée. A l'extrême gauche on crie : La censure ! la censure ! Beaucoup de membres quittent leurs places ; MM. Arnaud (de l'Arriège), Tirard, Langlois, se précipitent à la tribune et se disputent la place. M. Vautrain, toujours à la tribune, adresse de son côté quelques paroles à M. de Juigné, qui est debout, les bras croisés, dans le couloir de la droite. Malgré les coups de sonnette du président et les avertissements des huissiers, le silence ne se rétablit que fort lentement.

M. le président. — M. de Juigné, vous n'ignorez pas que plusieurs des maires de Paris siègent dans cette enceinte. En disant que les maires de Paris étaient à la tête de l'insurrection de la Commune, vous vous êtes exposés à blesser quelques-uns de vos collègues, et je pense que vous leur devez une explication. (Approbation à gauche.)

M. de Juigné est entouré en ce moment de quelques-uns de ses collègues de la droite, qui semblent l'engager à monter à la tribune ; il s'y décide après quelque hésitation.

M. de Juigné. — Je maintiens que des maires de Paris ont été à la tête de l'insurrection.

A l'extrême gauche. — Vous avez dit les, vous avez dit les...

A droite. — Mais souvenez-vous donc des premières élections de la Commune... De qui étaient-elles signées ?

M. de Juigné. — Je maintiens que des maires de Paris ont été à la tête de l'insurrection ; et quand je dis cela, je ne fais pas allusion à ceux qui siègent dans cette Assemblée. (Très bien ! très bien !)

Ce que j'ai dit est exactement vrai. (Se tournant vers la gauche.) Vous n'avez donc pas le souvenir de ce qui s'est passé, Messieurs ? Ce que j'ai dit, j'avais parfaitement le droit de le dire et je le maintiens. (Mouvement. — Vifs murmures à l'extrême gauche.)

M. le président. — M. de Juigné déclare qu'en disant que des maires de Paris avaient été à la tête de l'insurrection, il n'avait en vue aucun de ses collègues dans l'Assemblée. Personne ici n'a droit ni intérêt à contester cette déclaration, qui désintéresse tout le monde. L'Assemblée comme le président ne peuvent que l'accepter. (Approbation sur presque tous les bancs. — Rumeurs à l'extrême gauche.)

M. Vautrain. — Je m'efforcerai de rester dans un calme d'autant plus grand que cette question est irritante. J'ai reçu mandat de vous parler avec calme sur cette question, de vous prier de rentrer dans la grande cité dans des termes propres à vous toucher et à vous convaincre, et je ne faillirai pas à cette mission. (Très bien ! très bien !)

L'orateur fait valoir les motifs qui plaident en faveur du retour de l'Assemblée à Paris : intérêt commercial, intérêt administratif, intérêt politique. Il cite l'exemple de Henri IV et de Louis XVIII, et il termine en suppliant ses collègues de s'inspirer d'une pensée politique en effaçant le désaccord qui règne entre la France et sa capitale, et en ne permettant pas que cette question du retour à Paris serve de drapeau à un parti qui a attiré tant de malheurs sur notre pays.

M. Raoul Duval se dirige vers la tribune ; mais il est arrêté au passage par plusieurs de ses collègues qui le dissuadent de parler.

M. le président. — Je vais mettre aux voix la clôture de la discussion. (Acclamations à l'extrême gauche. — Personne ne se présente à la tribune.)

M. Brisson. — Je ne veux dire qu'un mot. Je ne comprendrais pas qu'avant la clôture le gouvernement ne s'expliquât pas sur une question aussi grave.

M. Casimir Périer se dirige vers la tribune après une assez longue hésitation. Il nous a semblé que M. le président de la République, placé à côté de lui, n'était pas d'avis qu'il parlât.

M. le ministre de l'intérieur. — Le gouvernement ne peut être dans ce débat qu'un modérateur. Il aurait voulu être un conciliateur. C'est ce rôle que j'ai cherché à jouer dans le sein de la commission. Je n'ai jamais tenu un autre langage.

Lorsqu'au moment de votre rentrée à Versailles, se sont produites les propositions que vous discutez aujourd'hui, nous les avons trouvées prématurées. Je pensais qu'il fallait nous donner le temps de nous concerter, le temps d'établir un accord commun sur tous les bancs de cette Assemblée. Dans ce moment, je crains qu'il ne soit bien tard et qu'il n'y ait ici trop de résolutions arrêtées pour qu'il soit facile de leur faire obstacle.

Je me contenterai donc de dire ce qui eût été dans nos désirs en raison de la grandeur de ce débat, c'est-à-dire un ajournement avec réserve du fond, puis renvoie à une commission spéciale qui eût été l'expression de la pensée de l'Assemblée tout entière. (Aux voix ! aux voix !)

M. Buisson revendique le droit qu'avait la commission d'initiative parlementaire d'examiner cette question. (Aux voix ! aux voix ! — La clôture !)

M. Louis Blanc a la parole contre la clôture ; mais il rentre dans la discussion générale et ne peut se faire entendre.

M. le président met aux voix les conclusions de la commission.

Un scrutin a été demandé.

Un scrutin a été demandé.

Votants,	623
Pour,	377
Contre,	318

L'Assemblée adopte.

La séance est levée à 6 heures et demie.

UNE ASCENSION en ballon dirigeable.

Les journaux de Paris de ce soir rendent compte d'une ascension en ballon dirigeable, qui a eu lieu, hier vendredi, à Vincennes.

Ce véhicule aérien était dirigé par M. Dupuy de Lorme.

L'opération a complètement réussi. Nous en rendrons compte demain.

Tribunal correctionnel de Lille.

Audience du 2 février.

Présidence de M. Parenty, ministre public M. Robi et de Cléty, procureur.

Affaire des marchés passés pendant la guerre 1870-71.

Une première affaire relative à l'enquête dirigée contre les fournisseurs de l'armée du Nord a été appelée hier. Nous empruntons le compte-rendu à nos confrères de Lille.

A onze heures, l'audience est ouverte. La foule est considérable. Au dehors de la salle stationnent un grand nombre de curieux, fort déçus de ne pas avoir pu trouver place.

J. Verdier, Adeline Paintiaux et Nuytens sont au banc des prévenus. Après l'appel des trente-cinq témoins parmi lesquels figurent M. P. Legrand, et Lober, détenu, M. le procureur expose l'affaire.

Il dit que cette poursuite n'est que le commencement d'une série de poursuites qui vont se suivre. Il veut faire connaître aux habitants de la région du Nord ce qui s'est passé pendant la guerre.

On s'est beaucoup occupé de la justice à propos de ces procès. On s'est plaint de sa lenteur, mais elle a continué sa tâche.

Aujourd'hui elle sait tout ce que nos soldats ont souffert pendant la campagne du Nord.

« J'honore leur bravoure, mais ce que j'admire le plus c'est le courage avec lequel pendant l'hiver le plus rigoureux, ils ont supporté le froid et les misères de toutes sortes. J'ai reçu plus de deux mille déclarations de soldats qui se sont plaints à la préfecture pendant la campagne, sur la qualité détestable des effets d'habillements ; j'en ai un grand nombre des chefs avec les réponses dérisoires qu'elles recevaient.

Cependant tout sortait de la préfecture : souliers, vareuses, pantalons, etc. On a beaucoup parlé de trahison, dit M. le procureur, mais c'était là qu'était la trahison. On voyait de ces fournisseurs bruyants, insolents, qui préchaient la guerre à outrance pour réaliser à outrance d'ignobles bénéfices.

Certains journaux dénonçaient des faits de tromperie à la justice, mais c'était toujours l'intendance qu'on dénonçait. On ne parlait jamais de ce qui se passait à la préfecture.

Pendant ce temps, les mêmes fournisseurs continuaient leurs livraisons dans les magasins de la nouvelle préfecture, sans marché et sans contrôle.

Sorti de Paris, après la capitulation, dans le Jura et la Franche-Comté, j'avais vu les mobilisés dans le même état. On a abusé, dans cette guerre, du mot de lâcheté : n'en était-ce pas là une. C'était le châtiment que Dieu nous réservait. Sur la mer tourmentée des révolutions l'écumé est remouée à la surface. J'ai poursuivi et je poursuis encore des fournisseurs d'intendance, mais je n'ai pas voulu consacrer un privilège d'impunité. J'ai agi mystérieusement jusqu'au grand jour de la publicité. J'ai interrogé des officiers de mobilisés ; quelques-uns ont refusé de répondre, mais, dès le mois d'août, je pouvais déjà porter le résultat de mes démarches à Versailles. Je tiens à ces détails.

Il n'est pas exact que la polémique électorale du mois de juillet ait donné l'éveil. On nous a accusé de lenteurs. Vous apprécierez nos intentions plus équitablement. Il nous a fallu aller rechercher des preuves lentement partout, et il nous fallait résister à des incitations intéressées. Le jour arrivera plus complet. Aux incapables, aux aveugles, aux complaisants le remords, aux coupables le châtiment. Après vous et avec vous le pays sera instruit. J'attendais anxieusement ce moment. Maintenant je n'ai plus qu'à prendre des réquisitions pour que les témoins cités à ma requête soient entendus. Mais je dois encore des explications pour ceux qui ont le désir ou l'intérêt de me contredire, ici, je n'ai rien à cacher et si M. P. Legrand, l'ancien préfet du Nord, qui m'entend, y trouve des inexactitudes, il fera bien de me les signaler.

Avec la guerre à outrance, il fallait l'économie à outrance, car vous le savez, l'argent c'est le nerf de la guerre. On ne peut rien refuser de ce qui est nécessaire, mais non pas gaspiller.

Cependant, l'administration de la préfecture avait pris, devant sa conscience, devant ses concitoyens, une terrible responsabilité. Ces administrateurs étaient les représentants

d'un gouvernement de la défense nationale.

titre magnifique, s'il avait été bien compris. Ils avaient trois choses à faire ; il fallait, en passant des marchés, en assurer l'emploi, avoir un système rapide et certain ; un mode de vérification à l'entrée en magasin, et savoir distribuer les ressources. Je tiens compte des difficultés que les administrateurs avaient pour hâter les choses, les jours étaient comptés et le temps précieux. Mais est-ce là une raison pour recourir aux marchés par d'autres procédés que ceux de l'adjudication au rabais, ce système de la concurrence étalée au grand jour ; mais, a-t-on dit, on était vaincu par les nécessités pressantes ? Et pourtant on pouvait se conformer aux instructions du pouvoir central, puisque de Tours à Lille, on pouvait recevoir des dépêches en quarante-huit heures, et les prescriptions de ce comité pouvaient être exécutées.

Les administrateurs, par le seul fait d'avoir approuvé les marchés tels qu'ils ont été passés, et les circonstances qui les ont accompagnés, en ont assumé une certaine responsabilité.

Je n'aurais pas tiré une conséquence de cet état de choses, si on avait habillé et équipé convenablement nos soldats, si on leur avait procuré des vêtements chauds et solides, si nécessaires pour répondre à des ennemis nombreux, vis-à-vis desquels il s'est produit des actes de valeur ; aussi à ces malheureux enfants, je dis : QU'ILS ONT BIEN MERITE DE LA PATRIE, et je le répète, ceux qui ne se sont pas conformés aux prescriptions hiérarchiques ont assumé sur eux une grande part de responsabilité.

M. le préfet apportait beaucoup de sagesse dans ses circulaires mais pas dans ses actes.

Nous avons trouvé sur les registres des magasins de la Nouvelle-Préfecture, à la date du 24 octobre 1870 l'assurance que les magasins étaient pleins, et c'est au mois de novembre que le ministre de l'intérieur télégraphiait au préfet du Nord : Vous instituez au chef-lieu de chaque arrondissement de votre département une commission de vérification, composée du sous-préfet, d'un officier d'administration et d'un commerçant expert pour examiner les fournitures. Cette commission n'a pas été instituée à cette époque, et jusqu'au 19 novembre, pas un procès-verbal, pas une constatation, pas de vérification de vêtements ni d'équipement. L'administration de la préfecture a donc aggravé sa responsabilité en négligeant tout contrôle.

Le 6 novembre, on constatait à la nouvelle préfecture 40,000 paires de chaussures, 26,000 capotes, et il y avait 25,000 mobilisés dans le Nord.

Une partie de l'emprunt départemental a été affecté à ces achats ; ces dépenses s'élevaient aujourd'hui à 17 millions, et chaque jour amène de nouveaux mémoires, ce qui fera monter la somme des dépenses, — ceci sans exagération, — à 20 millions.

Où est passé tout cet argent ?

Enfin le 26 novembre seulement on nomma une commission, et, au terme de la dépeche du ministre, on nomma cette commission qui fut composée d'un sous-préfet, d'un conseiller de préfecture et d'un commerçant expert.

Quel est le négociant expert, c'est M. J. Verdier, aujourd'hui assis au banc des prévenus, et aujourd'hui encore, je n'ai pu trouver un procès-verbal des opérations de cette commission. J'ai trouvé néanmoins qu'on avait acheté 87,487 francs de chaussures pour 25,000 mobilisés.

Un M. Hobin, tailleur à Fourmes, pour échapper au décret de mobilisation, parvient à se faire nommer expert pour les chaussures. Il était incapable et son jugement ne pouvait être d'aucune autorité.

Un fournisseur attaché au cabinet de M. le préfet du Nord était moitié dans les marchés, ce fait n'a pu être éclairci, sans cela il aurait été poursuivi. Les fournitures étaient si mauvaises, que les hôpitaux militaires n'ont pas voulu en user. On est arrivé à avoir 114,000 paires de chaussures fournies par la préfecture, et l'armée n'était pas chaussée.

M. le procureur de la République donne lecture d'une déposition où il est dit que des chaussures arrivaient dans des paniers ; les deux premières rangées de souliers étaient bonnes, le reste, qui se payait 10 fr. la paire, ne valait pas trois francs.

15,000 paires ont été acceptées dans ces conditions.

M. le préfet était très mal entouré. Il obéissait souvent aux passions politiques et à la camaraderie. Il finit cependant par se rendre compte de ces désordres. Le 24 décembre, il défendit de recevoir aucune fourniture, sans production de marchés ; le 6 janvier, il renouvela la défense.

On avait payé jusqu'à ce moment 114,000 paires de souliers pour les mobilisés, et ils marchaient pieds nus.

Enfin, la période de la liquidation arriva, période de scandale. M. P. Legrand était découragé. Le 22 janvier, il donna sa démission.

Les faits que nous venons de signaler se sont produits dans des circonstances si graves qu'un flétrissage exemplaire est justement réclamé par l'indignation publique, et le tribunal ne saurait la refuser.

Le ministre public désigne ensuite les accusés, et les délits qu'il reproche à chacun d'eux.

Jules Verdier, employé à la préfecture ; escroquerie, pour avoir, à l'aide de faux noms et de fausses qualités :

1^o Escroqué au préjudice de l'Etat des fournitures militaires destinées à l'armée du Nord ; 2^o trompé sur la qualité des habillements qu'il avait mis à l'achat ;